

Contrat d'engagement à durée déterminée d'un groupe d'artistes

Entre les soussignés
Raison sociale de l'entreprise :
Adresse du siège social :
Téléphone :
Numéro de Siret :
Numéro de licence d'entrepreneur du spectacle :
Représentée par
en sa qualité de
Ci après dénommée l'EMPLOYEUR d'une part,

Et
Nom/prénom : Marques Ferreira Matéo
Pseudonyme : Matéo MF
Adresse : 19 rue du Serpolet
Téléphone/mail : 0649095061 mateo.mf@laposte.net
Spectacles : « Matéo MF – Comme ça s'entend »
Ci-après dénommé l'ARTISTE d'autre part.

Le présent contrat est conclu dans le cadre de la législation du travail, des usages en vigueur dans la profession, de l'article L. 122-1-1-3° du code du Travail et de l'accord interbranche sur le recours au contrat à durée déterminée d'usage dans le spectacle du 12/10/1998.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Objet.

L'EMPLOYEUR engage l'ARTISTE, qui l'accepte, pour assurer représentation(s).
Lieux et adresses des représentations :

Pour le spectacle/programme suivant :

La formation est composée de :

La signature de l'artiste agissant au nom du groupe d'artistes les engage tous vis-à-vis de l'employeur, mais chacun reste responsable de son propre fait.

Conditions.

L'ARTISTE s'engage à être présent sur les horaires décidés et à fournir un spectacle sonorisé de qualité.

L'EMPLOYEUR s'engage à accueillir l'ARTISTE dans les conditions nécessaires au bon déroulé du spectacle et notamment à fournir des repas chauds.

Rémunération.

Le montant de la rémunération de la prestation est de euros, défraiement compris.

Annulation.

En cas d'annulation de la part de l'EMPLOYEUR survenant moins d'un mois avant la date de

l'événement, celui ci s'engagera à reverser la moitié de la rémunération prévue pour la prestation.

En cas d'annulation de la part de l'ARTISTE survenant moins d'un mois avant la date de l'événement, celui ci s'engagera à trouver un autre groupe disponible pour le remplacer selon les mêmes conditions.

Fait à :

Le :

L'EMPLOYEUR :

L'ARTISTE :